

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 7 août 2017 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard F. Dubé  
Les conseillers et conseillères :  
Siège no 1 vacant  
Siège no 2 Carole Desbiens  
Siège no 3 Laurette Lévesque  
Siège no 4 Patrick Rioux  
Siège no 5 Nicholas Dubé  
Siège no 6 Isabelle Tanguay

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Josée Chouinard, directrice générale adjointe est aussi présente ainsi que (6) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

17-08189 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Patrick Rioux, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

17-08190 Procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2017

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017, soit adopté tel que rédigé.

17-08191 Comptes du mois de juillet 2017

La liste des comptes de juillet a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 3 août dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Patrick Rioux, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 31 juillet 2017	86 300,78 \$
Comptes payés d'avance	60 312,56 \$
TOTAL	<u>146 613,34 \$</u>

17-08192 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 31 juillet 2017 sont déposés au conseil.

17-08193 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le mois de juillet 2017 et du suivi des dossiers en cours:

- a. Par Richard F. Dubé :
  - Festival Honéquestre du 21 au 23 juillet ;
- b. Par Carole Desbiens:
  - Réunions - Association sportive ;
- c. Par Patrick Rioux :
  - Réunion du comité Amélioration visuelle de certains terrains le 24 juillet ;

**Règlement numéro 332 amendant le règlement de zonage numéro 312 afin de créer la zone T-1 à même les zones EA/A-1, EA/A-3, EA/B-3, EAF/A-2, EAF/A-3, EAF/A-7 EAF/B-1, EAF-C-1 ET EF-1 sur le territoire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata!**

---

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 3 avril 2017 par Carole Desbiens;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté le 1<sup>er</sup> mai 2017;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 7 aout à 19 h 30.

Le projet de règlement est remis aux membres du conseil.

Les membres du conseil demandent des précisions sur certains articles et reportent l'adoption du règlement à une prochaine rencontre.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 334 - RÈGLEMENT autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente (Règlement no 298) relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) pour conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup et permettre l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC des Basques désirent s'ajouter à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement :

Que le règlement numéro 334 autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale, soit adopté.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

ARTICLE 1 : La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2 : Le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer, pour, et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata l'original de l'entente jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.



17-08200      Achat de sable pour l'abrasif d'hiver

Des prix ont été demandés, sous enveloppes cachetées, pour la fourniture de 1800 tonnes de sable 0-¼ pour l'abrasif d'hiver de la saison 2017-2018, ce prix incluant le sable brut, le tout livré au garage municipal. Les taxes de vente et la taxe sur les redevances sur les carrières et sablières ne sont pas incluses.

<u>Les Boisés de la Grande Fourche, Saint-Hubert</u>	<u>5,50 \$ la tonne</u>
<u>Entreprise Forestière E. Tanguay</u>	<u>4,52 \$ la tonne</u>
<u>Carrière Gervais Dubé</u>	<u>4,40 \$ la tonne</u>

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le plus bas soumissionnaire soit retenu, c'est-à-dire Carrière Gervais Dubé, pour le prix de : 7920\$ (8 315,01 \$ taxes nettes).

17-08201      Motion de félicitations - Festival Honéquestre

Il est résolu unanimement que le conseil félicite toutes les personnes qui ont contribué au succès de la 12<sup>e</sup> Édition du Festival Honéquestre qui se tenait entre le 21 et le 23 juillet.

Plus particulièrement bravo et merci à Richard F. Dubé, président, Isabelle Dion, animatrice communautaire, Nathalie Dicaire et Carole Desbiens, trésorière.

Merci aux membres du conseil d'administration de l'Association sportive qui ont travaillé bénévolement au bar et qui ont versé les pourboires pour leur organisation.

Merci aux autres bénévoles qui se sont joints à l'équipe pour la fin de semaine.

Merci également aux employés municipaux qui ont accepté de travailler pour préparer le terrain. L'emplacement était accueillant, les nouveaux bâtiments et estrades ont été très appréciés.

17-08202      Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la CADL

Tel que prévu aux règlements généraux de la Corporation d'aide au développement local de Saint-Honoré-de-Témiscouata (CADL), le conseil nomme un représentant pour de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata. L'assemblée générale n'a pas eu lieu comme prévu le 12 juillet, puisqu'il n'y avait pas assez de monde, elle a été reportée au début de septembre.

Sur la proposition d'Isabelle Tanguay, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que Richard F. Dubé, maire, soit nommé pour représenter le conseil municipal sur le conseil d'administration de la CADL.

Il est également résolu qu'un dépliant spécial soit envoyé à tous les résidents pour recruter de nouveaux membres au conseil d'administration de la CADL.

17-08203      Paiement des frais de notaire et d'arpentage pour les terrains à céder le long du Vieux Chemin Sud

Patrick Rioux déclare son intérêt dans ce point et ne participera pas à la décision.

Sur la proposition d'Isabelle Tanguay, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que suite aux représentations faites par certains propriétaires, que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte de payer les frais reliés à la cession des terrains oubliés des anciennes emprises de la route du Vieux Chemin Sud, soit l'arpentage pour décrire les terrains à céder et les contrats notariés. Les propriétaires touchés sont : Denis Landry, Michel Guérette et Janick Plourde.

Il est également résolu que des prix, à la baisse, soit demandés à l'arpenteur et au notaire en regroupant ces terrains, ceux derrière l'édifice (Association sportive, Patrick Rioux) et celui du garage municipal (Jean-Pierre Martin).

Ces frais seront financés par l'appropriation du surplus libre des années antérieures.

17-08204      Soutien à la Municipalité de Ristigouche en Gaspésie

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est est une petite municipalité de 157 habitants en Gaspésie qui fait l'objet d'une poursuite abusive par la pétrolière Gastem, qui réclame 1,5 million de dollars en dommages et intérêts parce qu'ils ont adopté en 2013, un règlement visant à protéger les seules sources d'eau potable de leurs citoyens, comme 230 autres municipalités au Québec;

ATTENDU QUE les frais de justice sont évalués à 328 000 \$ et qu'ils ont recueilli 182 000 \$ lors de leur première campagne de solidarité;

ATTENDU QUE le dossier Ristigouche concerne toutes les municipalités du Québec et l'enjeu est maintenant judiciarisé, la poursuite de Gastem s'attaque à la capacité des municipalités de protéger leurs sources d'eau potable et une question d'autonomie et de compétence municipale à garantir un milieu de vie sain à citoyens et citoyennes;

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie la Municipalité de Ristigouche dans ses démarches et verse leur verse un montant de 100 \$.

17-08205      Appui - Projet d'expansion de Gym Énergie - Soutien aux projets structurants intermunicipal

ATTENDU QUE le Centre d'entraînement Gym Énergie localisée à l'École secondaire de Cabano déposera une demande d'aide financière de 15 000 \$ à la MRC de Témiscouata dans le cadre du programme de soutien aux projets structurants intermunicipal afin d'embaucher une ressource professionnelle en kinésiologie;

ATTENDU QUE Gym Énergie travaille afin de renforcer le positionnement du centre afin de maintenir et améliorer sa forme physique des témiscouatains et témiscouataines, notamment pour la clientèle de Saint-Honoré-de-Témiscouata;

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie la demande d'aide financière du Centre Gym Énergie auprès de la MRC de Témiscouata dans le cadre du programme de soutien aux projets structurants intermunicipal.

17-08206      Motion de félicitations - Service incendie au Festival Honéquestre

Il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata remercie et félicite les membres de la brigade des pompiers volontaires pour leur beau travail bénévole lors du Festival Honéquestre. Que ce soit pour aider la duchesse aux kiosques de hot-dog, qu'aux premiers soins, qu'à l'arrosage de la patinoire et au ménage du terrain, le nombre de pompiers de Saint-Pierre-de-Lamy et de Saint-Honoré-de-Témiscouata a été plus que satisfaisant et leur travail très apprécié pour la réussite de la 12<sup>e</sup> édition du festival.

17-08207      Étude d'avant-projet - Tour d'observation sur la montagne Blanche

Suite à une visite sur la montagne Blanche à l'endroit où Videotron avait une tour et dans le sentier menant au point de vue de la montagne vers le Motel Jasper, Réseau Forêt-Bois-Matériaux a confirmé son intérêt à accompagner la Municipalité dans ses démarches pour ériger une tour.

Des prix ont été demandés aux professionnels suivants pour la construction d'une tour d'observation en bois lamellé-collé de 60 pieds de hauteur sur le sommet de la montagne. Un montage financier décrivant les trois soumissions reçues a été remis aux membres du conseil, soit : Carl Charron, architecte, Yannick Michaud, ingénieur et Art Massif, entreprise spécialisée dans les nouvelles technologies du bois. Les trois offres atteignent un total de 22 603 \$, nous espérons obtenir un rabais de leur part.

Le projet doit être suffisamment innovateur pour faciliter son financement auprès des instances gouvernementales.

C'est pourquoi l'étape d'avant-projet est très importante et que la municipalité doit s'entourer des meilleurs dans le domaine.

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata :

1. Demande à la MRC de Témiscouata une subvention de 7 500 \$ ou plus, si possible, dans le cadre du Fonds d'expertise;
2. Demande à la SADC une subvention de 5 000 \$;
3. Demande à la MRC d'affecter une partie de l'enveloppe locale du Fonds de développement du territoire pour un montant de 5 600 \$;
4. Accepte de contribuer pour un montant maximum de 4 000 \$.

La contribution de la Municipalité pourra être revue lorsque le montage financier réel sera déposé.

17-08208      Période de questions

À 20 heures 50, Richard F. Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres : Temps des employés au Festival Honéquestre, lettres à certains citoyens pour le ramassage de leur cour, installation future d'un réservoir d'eau, baril pour le ramassage de l'eau lors d'installation des nouvelles gouttières au garage, le festival est une bonne visibilité pour Saint-Honoré, nettoyage du puits de l'édifice.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21 heures 40, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

*Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

---

Richard F. Dubé, maire

---

Josée Chouinard, directrice générale adjointe